



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Lettre du Président n°10

Chers collègues,

Vous venez d'élire un nouveau CA et un nouveau CST. Un nouveau président et un nouveau bureau seront bientôt élus.

Au moment de terminer ce second mandat, je pense au chemin parcouru en quatre années. Les travaux d'aménagement de la rue Daviel, le départ de la rue Saint Jacques et l'installation dans les nouveaux locaux, la cession du CCTP et ses bouleversements avec une première réforme des statuts : que de changements en peu de temps ! Nous avons traversé une crise financière et avons dû trouver d'urgence 400 000 €, puis nous avons été confrontés à une diminution du paiement des cotisations qui nous mettait en déficit et menaçait à nouveau notre équilibre financier.

Le travail d'assainissement de nos créances initié depuis deux ans par nos trésoriers et en particulier par Claire-Marine François-Poncet nous a permis d'approcher la réalité de nos recettes et de prendre en compte la régulière diminution du nombre de nos membres et l'augmentation des demandes d'honorariat. Fin 2014, nous étions 711 membres et 106 honoraires soit en tout 817 et fin 2018, 641 membres (-70) et 132 honoraires (+26), soit en tout 773 (-44 soit -5,4%). Ce travail ayant clarifié la situation de collègues ne payant plus leurs cotisations, nous pouvons espérer que la diminution sera moindre dans les années à venir, mais elle continuera du fait de notre démographie et de l'âge de nos membres, ainsi que l'augmentation des demandes d'honorariat.

Le bureau a choisi de diminuer nos charges plutôt que de s'engager dans une augmentation des cotisations et nous avons en 2018 rétabli l'équilibre par des économies rigoureuses et en abaissant nos charges de personnel de deux mi-temps, uniquement à l'occasion de départs. Cette politique sera poursuivie en 2019, comme l'assemblée générale l'a voté, pour adapter les charges de l'association au nombre de ses membres. Avec le non-remplacement de certains congés, ceci a demandé un surcroît de travail à nos salariés que je remercie ici tout particulièrement. Il est donc important que la participation associative des membres en prenne une part. Remercions aussi beaucoup la BSF et la RFP d'avoir supporté les contraintes qui en ont résulté.

La création de donateurs « Amis de la Bibliothèque Sigmund Freud » a pour but au sein de la SPP d'aider à l'évolution de la BSF, et de compenser en partie les restrictions de personnel dans nos départements. Si nous espérons mobiliser les donateurs extérieurs, les membres qui le souhaitent et le peuvent pourront pallier ainsi certaines restrictions de nos moyens. Un mi-temps supplémentaire a pu être ainsi budgété à la BSF pour un an. J'ai sollicité la FEP et l'API et chacune a de manière très exceptionnelle accordé une subvention de 2000€ à la SPP pour la BSF.

L'investissement de la SPP par ses membres était en crise depuis plusieurs années, le manque de candidats titulaires à la commission des candidatures et à la COPEA en étant un symptôme très précis. Le tirage au sort supposé y pallier, très élégant dans son principe, se révélait une persécution inefficace des membres. Le CST a conduit sur ce sujet à ma demande une étude dont les résultats devront être discutés et réfléchis.

La nomination d'une commission des réformes avait pour but de simplifier notre association et de favoriser les évolutions internes en son sein. Ceux qui doutent de cette nécessité se reporteront à l'organigramme de l'onglet « Structure SPP » du site privé : il est impressionnant ! ¹

L'assemblée générale extraordinaire n'a pas suivi la commission des réformes et le CA en ce qui concerne le CST élu qui a été conservé. En revanche, la modification de la majorité nécessaire pour l'élection au titulariat - la majorité absolue au lieu des deux tiers -, a été votée et inscrite dans le règlement intérieur, avec des modalités précises d'examen des candidatures qui permettront au candidat d'être reçu au préalable et d'avoir un retour après le vote. J'espère que de nombreux membres adhérents se saisiront de cet encouragement à élaborer leur pratique dans un mémoire en étant assurés d'un accueil respectueux et bienveillant de leur travail. J'espère aussi qu'ils se saisiront plus tôt de cette possibilité. Enfin le tirage au sort a été supprimé pour laisser place si besoin à des collègues volontaires, désignés par le Conseil d'administration.

Deux remarques s'imposent :

Il faut rappeler que cette réforme ne s'appliquera qu'une fois le règlement intérieur agréé par le Ministère de l'intérieur, dans quelques mois. La prochaine commission des candidatures sera donc élue selon les modalités en cours, un dernier tirage au sort aura donc peut-être lieu et les élections restent pour l'instant à la majorité des deux tiers.

Par ailleurs certains ont pu être troublés par le fait qu'une évolution refusée selon les modalités de révision des statuts puisse être adoptée en modifiant le règlement intérieur, même si cette adoption est alors moins solennelle.

Le fait que cette question soit du ressort des statuts, ce qui n'est pas le cas actuellement, est lié à une demande du ministère de l'intérieur à la suite de l'évolution de la doctrine du Conseil d'État sur les associations RUP en 2018, qui veut que les votes autres qu'à la majorité simple soient « remontés » dans les statuts lors des révisions de ceux-ci. Ce sera donc le cas pour les votes aux deux tiers ou à la majorité absolue (majorité simple plus une voix), plus exigeants que la majorité simple, lors d'une éventuelle révision ultérieure des statuts.

Modifier nos statuts était nécessaire pour supprimer le CST, mais l'assemblée extraordinaire, pour laquelle est nécessaire une majorité des deux tiers dans chaque collège, l'a refusé. Pour les modalités des candidatures et de l'élection des membres titulaires, du coup mentionné dans les statuts, la majorité simple était atteinte dans les deux collèges, mais pas la majorité des deux tiers chez les titulaires. L'inscription – nouvelle – dans les statuts n'a donc pas été possible et leur réforme a été abandonnée. Nos statuts actuels restant en vigueur, qui renvoient cette question au Règlement intérieur, cette réforme a été proposée au vote dans ce cadre, et la majorité en sa faveur a été confirmée. Par ailleurs l'élection à la COPEA a été conservée.

Concernant la COPEA, quelle que soit la richesse des séances cliniques, beaucoup reste à faire pour qu'elle se saisisse mieux des enjeux de la psychanalyse de l'enfant, en particulier de la recherche sur la spécificité du processus psychanalytique dans les cures d'enfants et d'adolescents. Je ne suis pas sûr que nous ayons suffisamment tiré les conséquences de la contradiction inhérente au fait de vouloir traiter la formation à l'analyse d'enfant comme celle de l'adulte, comme le propose l'API. Alors que d'une part une analyse d'enfant ne serait pas actuellement validante pour le cursus, et que nos analystes en formation se sont en général formés avant leur cursus à la psychothérapie d'enfant dans des associations animées par des membres de la SPP ou de l'IPA, dont des non formateurs au sens de la CE. Faudrait-il penser une articulation entre la SPP et ces associations amies ? J'insiste souvent d'autre part sur le point essentiel qu'aucune cure d'enfant

¹ ...et pas vraiment à jour. Mais il permettrait de compter le nombre de collègues nécessaires à notre fonctionnement !

n'a l'enjeu de transmission qui à mes yeux légitime l'institution psychanalytique dans les cures d'adultes. On ne devient pas analyste d'enfants par la cure que l'on a faite dans l'enfance...

Sous la responsabilité d'Evelyne Chauvet² pendant ces quatre années, le secrétariat scientifique a retrouvé une place centrale dans l'organisation de la vie scientifique et l'a développée et ouverte en remplaçant certains rendez-vous ritualisés – comme ont pu l'être les anciens mardi soir – par des réunions plus variées et ouvertes centrées par leur thème. Du débat sur l'empathie entre Stéphan Bolognini, Jean-Luc Donnet et Laurence Kahn aux réunions centrées sur une œuvre – celles de Benno Rosenberg³ ou la journée Jean-Luc Donnet. Une réunion autour de l'œuvre de Michel de M'Uzan est préparée pour novembre prochain. Evelyne a aussi soutenu les parutions d'ouvrages psychanalytiques avec les soirées rencontres à la librairie Le Divan. Avec elle nous avons relevé avec succès le défi de colloques ouverts de la SPP qui abordent les questions actuelles, du terrorisme au rythme des 3 séances par semaine en trouvant leur public.

Remercions ici tous ceux qui animent les activités ouvertes de la SPP, enjeu vital pour notre attractivité.

Les dernières rencontres de la SPP, dont l'organisation est tripartite – associant au secrétaire scientifique en titre un membre choisi par les régions (Isabelle Martin-Kaminiak) et un membre choisi par la CE (Jean-Louis Baldacci), ont fait avec succès plus de place aux adhérents.

Un domaine où je n'ai pu avancer autant que je le souhaitais est la mise à disposition de tous les membres de la SPP, en régions ou dans le monde, de nos séances de travail scientifique à la SPP. Je ne suis pas sûr que cela soit directement une hostilité à la psychanalyse, mais l'oubli de la rue Daviel dans le câblage par la fibre optique nous prive encore du débit permettant les diffusions en direct, et les enregistrements visibles en différé sur le site ont connu des problèmes pour certains d'entre eux. Mais ce combat continuera.

La politique initiée par Laurent Danon-Boileau de promouvoir les « Débats de psychanalyse » renommés ainsi par l'association à des colloques porte ses fruits et il faudra continuer à en défendre la publication papier auprès de notre diffuseur.

Des PUF, nous attendons également l'accord pour que la Rfp soit introduite dans le PEP-Archiv, comme le CA l'a voté pour favoriser la diffusion de la psychanalyse française dans le monde. En plus d'un tarif d'abonnement préférentiel, les membres de la SPP bénéficieront d'une navigation gratuite interactive dans la totalité de la Rfp.

L'ouverture intérieure de la SPP pour encourager l'investissement de ses membres doit s'accompagner de la poursuite d'une ouverture extérieure et d'un combat de tous pour la reconquête de l'opinion et de la reconnaissance de la psychanalyse par les autorités en charge de la santé mentale, de l'enseignement et de la culture. C'est peu dire que les attaques contre la psychanalyse n'ont pas diminué ! Elles s'étendent maintenant à la psychiatrie elle-même. À cause de la spécificité en France de son héritage psychanalytique, ou par simple déni global de la souffrance psychique et de la folie ? Les récents propos de la Secrétaire d'État aux Personnes handicapées, Sophie Cluzel, souhaitant ne plus placer des enfants autistes « devant des psychiatres » l'illustre caricaturalement, et ce alors que la pédopsychiatrie est menacée de disparition de fait. Nous devons plus que jamais unir nos forces pour défendre la psychanalyse et ses apports.

Si j'ai obtenu d'être reçu au Ministère de la Culture pour plaider la cause de notre bibliothèque – et reçu la promesse d'une certaine aide pour sauvegarder son patrimoine historique –, c'est avec le

² Assistée de Dominique Cupa le premier mandat et de Jacques Angelergues le second.

³ Dont l'ouvrage qui en a été tiré paraît ces jours-ci chez Éres.

Groupe de contact que nous avons été reçus au Ministère des solidarités et de la santé, et trois de ses représentants, dont notre collègue Pascal-Henri Keller, viennent d'être reçus le 14 mai au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour attirer l'attention sur les menaces pesant au CNU sur les travaux des psychanalystes, ainsi que demander la prise en compte des recherches psychanalytiques.

Une démarche commune des psychanalystes est beaucoup plus recevable par les autorités de l'État.

Je suis heureux de vous informer que le *Rapport d'experts sur les avancées et apports des psychanalystes français dans le champ de la santé mentale, de la jeunesse et de la culture*, dont Pascal-Henri Keller a été un des rédacteurs, et que vous trouvez en français et en anglais sur notre site⁴, va être publié aux éditions Éres. Je l'ai aussi transmis à l'API – qui l'a relayé sur son site – et à la FEP. Il peut nous aider par ses références de publications à étayer des projets soumis à des autorités publiques.

Ces préoccupations sont aussi celles de Virginia Ungar qui a créé des comités de l'API en direction de la communauté dans ces différents domaines de la société.

Après les remous internationaux liés à la réforme du modèle Eitingon, qui semblent heureusement s'apaiser, nous avons, avec Alain Gibeault, travaillé avec les autres sociétés du modèle français à en comparer les applications et ces documents vous seront bientôt communiqués, car la formation des futurs psychanalystes nous concerne tous.

Pour poursuivre notre redressement il nous faut augmenter l'attractivité de la formation à la psychanalyse de nos instituts, et attirer des candidats plus jeunes. Clarisse Baruch a montré que l'organisation de groupes de pratiques sensibilisait de jeunes professionnels et les motivait à entrer dans le cursus. Enfin, nous sommes tous des analystes potentiels de futurs analystes et il est de notre responsabilité de faire l'effort financier de donner tôt à ces jeunes professionnels un cadre analytique classique lorsque nous jugeons une analyse indiquée, afin qu'ils puissent postuler éventuellement à la formation s'ils en élaborent le désir.

Je tiens à remercier tout particulièrement les collègues qui ont travaillé au bureau pendant ces deux mandats, Chantal Lechartier-Atlan, Clarisse Baruch, Panagiotis Aloupis, Claire-Marine François-Poncet, Jacques Angelergues, Anne Rosenberg, Marie-Claire Camus Delage, Evelyne Chauvet, Dominique Cupa et Alain Gibeault. Ils ont tenu le cap sans faiblir dans les épreuves que la SPP a traversées, et fait preuve d'une amitié chaleureuse. Merci aussi aux administrateurs des deux conseils d'administrations qui ont su regarder en face les réalités et à tous les collègues qui s'investissent dans notre société et ses différents départements et la font vivre.

Je pense profondément que la défense de notre conception de la psychanalyse passe par la possibilité pour notre vénérable institution de se réinventer pour éviter le risque que l'idéalisation alimente surtout une dangereuse sclérose.

Je souhaite la meilleure réussite à mes successeurs en vous demandant à tous de les soutenir.

Avec mes sentiments mes meilleurs
Denys Ribas

⁴ <https://www.spp.asso.fr/rapport-dexperts-sur-les-avancees-et-apports-des-psychanalystes-francais/>